PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025 à 19H30

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 4 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A. qui a donné pouvoir à LAINE S.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

Secrétaire de séance : JOUANNO L.

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	14
- Nombre de pouvoirs :	5
- Nombre d'absents :	5

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Finances : autorisation de paiement en section d'investissement – admissions en non-valeur
- Devis SDE pour rénovation lanterne rue de Kergohy et remise en état des prises de courant rue de la Mare la Noë et rue des Perrières
- Enfance-jeunesse : compte-rendu de la commission - bilans 2024 accueil périscolaire, accueil de loisirs et Maison des Jeunes – participation des communes conventionnées – propositions de camps pour l'été 2025 – recrutement des animateurs
- Proposition de modification des rythmes scolaires
- Médiathèque : convention avec Hémisphère
- Informations et questions diverses

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 est validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Devis travaux supplémentaires raccordement eaux pluviales 2ème tranche de la Résidence des Trois Chênes

1- FINANCES

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

1- Autorisation de paiement factures investissement :

Note explicative :
Gildas Pérennez rappelle qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2025, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2025, à mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le BP commune.

- *compte 2313* :
  - facture 2501000193/93280 de Socotec d'un montant de 403,20 € TTC pour la vérification périodique de sécurité des appareils de cuisson salle des fêtes et salle Kergohy
  - facture 505 de l'entreprise Gourin Plâtrerie d'un montant de 1 320 € TTC pour les travaux de plâtre sous la scène de la salle des fêtes
  - facture FA00001072 du cabinet Opryme d'un montant de 151,67 € TTC pour la révision des honoraires de marché de maitrise d'œuvre de l'extension de la Maison des Lutins

- *compte 2315* :
  - facture S2501049 de SPTP d'un montant de 1225.20 € TTC pour les travaux de nivellement de terre à la lagune

-*compte 2157*:
  - facture 25011315 de Sofibac d'un montant de 282,50 € TTC pour l'achat d'un perforateur burineur pour les services techniques

Discussion et vote :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de ces factures en section d'investissement.

2- Admissions en non-valeur :

Note explicative :
La trésorerie de Loudéac informe que le Tribunal de St-Brieuc, lors de sa séance du 15/01/2025, a prononcé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre de Monsieur Loïc Couturier, ancien locataire du 8 rue de la croix rieux de septembre 2021 à mai 2023.

La trésorerie demande d'admettre en non-valeur les dettes de loyers de Monsieur Loïc Couturier de mai 2022 à mai 2023 pour un montant de 3 444,16 €.

Un mandat sera à faire au compte 6542.

Discussion et vote :
Gildas Pérennez précise que la dette n'est pas éteinte puisqu'il s'agit d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Il est toujours possible que Monsieur Couturier s'acquitte de sa dette lorsque sa situation financière se sera améliorée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette admission en non-valeur.

2- DEVIS SDE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

1- *Devis pour rénovation lanterne rue de Kergohy* :

Note explicative :
Monsieur le Maire informe qu'une lanterne du foyer I178 dans le bas de la rue de Kergohy est à rénover. Le coût de ces travaux est de 894,24 € TTC dont 538,20 € à la charge de la commune.
Cette somme sera inscrite au compte 204158 du budget communal.

Discussion et vote :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

2- *Devis pour remise en état des prises de courant rue de la Mare la Noë et rue des Perrières* :

Note explicative :
Les coffrets situés sur les poteaux où sont les prises sont à remplacer par mesure de sécurité. Le devis du SDE est de 660,96 € dont 397,80 € à la charge de la commune.
Cette somme sera inscrite au compte 61523 du budget communal.

Discussion et vote :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

3- DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RACCORDEMENT RESEAUX EAUX PLUVIALES DE LA 2EME TRANCHE DE LA RESIDENCE DES TROIS CHENES

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :
Monsieur le Maire explique que, lors des travaux de viabilisation, le cabinet Nicolas a remarqué que le réseau d'eaux pluviales de la rue de la Croix Rieux, auquel le réseau des Trois Chênes devait se raccorder, descend bien la rue mais n'est pas à l'endroit attendu pour permettre le raccordement.
Le devis supplémentaire de SRTP s'élève à 13 398,70 € HT. Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur Chalard, conducteur de travaux, qui propose de supprimer 3 postes pour un montant de 1 850 € HT. Le devis passerait à 11 548,70 € € HT.

Afin de comparer les prix, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise SEEG, ce dernier s'élève à 12 825 € HT.

Monsieur le Maire informe aussi que, pour éviter un éboulement de terre dans le bas de la rue de la Croix Rieux, il a été préférable de faire un enrochement. Les travaux ont été faits par l'entreprise SRTP pour un montant de 4 815 € HT.
La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Discussion et vote :
Gildas Pérennez explique que ces travaux doivent être faits par l'entreprise titulaire du marché, SRTP, et qu'un avenant sera à rédiger.
Laurent Jouanno souligne que ce devis supplémentaire résulte d'une erreur du cabinet Nicolas qui aurait dû anticiper et les inclure dans le marché.
Monsieur le Maire pense aussi qu'il s'agit d'une erreur du maitre d'oeuvre. Lors de l'étude des travaux, le cabinet Nicolas aurait dû remarquer que le réseau d'eaux pluviales passait de l'autre côté de la rue.

Comme les autres élus, il pense que le devis supplémentaire proche des 13 000 € n'est pas justifié d'autant plus que le poste réfection de voirie est très élevé.
A l'unanimité, les élus refusent ce devis.
Monsieur le Maire et Gildas Pérennez rencontreront le cabinet Nicolas et la société SRTP mercredi avant la réunion de chantier afin de trouver un accord.

Concernant les travaux d'enrochement dans le bas de la rue de la Croix Rieux, le Conseil Municipal donne son accord. Ces derniers seront mandatés en section de fonctionnement du lotissement.

4- ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

1- *Bilans 2024* :

► accueil périscolaire :

Les Effectifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir

	-6ans	+6 ans	Total
Matin 7h30-9h	1470	4349	5819
De 16h30-19h	1548	3709	5257
Total	**3018**	**8058**	**11076**

Les Effectifs du mercredi

	Mercredi journée *36 mercredis*	Mercredi matin + repas	Mercredi après-midi + repas
Mercredi de l'année	**996 enfants soit une moyenne de 28 enfants/mercredi**	**450 enfants soit une moyenne de 12.5 enfants/mercredi**	**55 enfants soit une moyenne de 1.5 enfant/mercredi**

Le bilan financier de l'année est le suivant :
- dépenses : 86 222.96 €
- recettes : 60 748,86 € (participations des familles : 40 381.29 €, participation de la CAF : 16 345.76 €, participation des communes : 4021.81 €) soit un reste à charge pour la commune de 25 474.10 € pour 12 577 enfants soit 2.02 € par enfant accueilli.

► accueil de loisirs :

En 2024, on comptabilise 2162 journées (1 505 en 2022, 1712 en 2023) pour l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances.

Le bilan financier de l'année est le suivant :
- dépenses : 66 682.04 €
- recettes : 46 776.05 € (participations des familles : 28 535.73 €, participation de la CAF : 10 817.50 €, participation de la MSA : 590.45 €, remboursement LCBC pour bourse Bafa : 249 €, participation des communes : 6 583.37 €) soit un reste à charge pour la commune de 19 905.99 € pour ce service ce qui correspond à 9.20 € par jour et par enfant pour Trévé et communes conventionnées, et à 12.25 € par jour et par enfant pour les autres communes.

► Maison des Jeunes :

34 jeunes sont inscrits à la Maison des Jeunes.

Le bilan financier de l'année est le suivant :
- dépenses : 4 904.86€
- recettes : 4 478.35 € (participations des familles pour adhésion et sorties : 828 €, participation de la CAF : 3650.35 €) soit un reste à charge de 426.51 € pour la Maison des Jeunes.

Reste à charge pour le séjour ski : 5 721.96 €
Reste à charge pour le séjour 12-14 ans : 2 618.74 €
Reste à charge pour le séjour 15-17 ans : 2 965.03 €

2- *Participations des communes conventionnées* :

En 2024, l'accueil de loisirs a accueilli des enfants de St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel. Il leur sera demandé une participation en fonction du nombre de journées enfants.

* St-Caradec : 371 jours vacances x 12.25 € = 4 544,75 € pour accueil de loisirs
146,50 mercredis x 12.25 € = 1 794.62 €
1 enfant camps 8-11 ans x 80.40 € = 80.40 €
Soit un total de 6 419.77 €

* Saint-Thélo : 155 jours vacances x 12.25 € = 1 898.75 € pour accueil de loisirs
64.5 mercredis x 12.25 € = 790.12 €
2 enfants camps 5-7 ans x 115.12 € = 230.24 €
Soit un total de 2 919.11 €

* Grâce-Uzel : 121 jours vacances x 12.25 € = 1 482.25 € pour accueil de loisirs
132 mercredis x 12.25 € = 1 617 €
1 enfant camps 5-7 ans x 115.12€ = 115,12 €
3 enfants camps 8-11 ans x 80.40 € = 241.20 €
3 enfants camps 12-14 ans x 130.93 € = 392.79 €
1 enfant séjour ski x 357,62 € = 357,62 €
Soit un total de 4 205,98 €

* Hémonstoir : 53 jours vacances x 12.25 € = 649.25 € pour accueil de loisirs
17.5 mercredis x 12.25 € = 214.37 €
1 enfant camps 5-7 ans x 115.12€ = 115.12 €
Soit un total de 978.74 €

Discussion et vote :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander ces participations aux communes conventionnées.

3- *Propositions de camps pour l'été 2025* :

La commission Enfance Jeunesse du 4 février a travaillé sur les propositions suivantes :

► **camp des 5/7 ans** :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le camp des 5/7 ans aura lieu du 15 au 17 juillet 2025 à la ferme pédagogique des Anes de Min Guen à Saint-Fiacre pour 20 enfants et 3 animateurs.

Dépenses		Recettes	
Hébergement	**480€**	Participation des familles	**1760€**
Alimentation	**250€**	Caf	**336€**
Activités (visite ferme, soins animaux, balade en sulky)	**790€**		
Transport	**540€**		
Total	**2060€**	Total Soit un excédent de 36€	**2096€**
Salaires	**1982€**		
Total	**4 042€**		**2096€**
		Reste à charge pour la commune	**1946€**

Les tarifs n'ayant pas été augmentés depuis 2022, le Conseil Municipal décide de les augmenter de 10% par tranche (pour information : l'inflation a augmenté de 12,1 % depuis 2022).

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel, Hémonstoir et St-Thélo	*88 €*	*88 €*	*92 €*	*92 €*	*97 €*	*97€*
Enfant autres communes	*110 €*	*110 €*	*115 €*	*115 €*	*121 €*	*121 €*

► **camp des 8-10 ans** :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le camp des 8/10 ans aura lieu du 21 au 24 juillet 2025 au camping Au Bocage du Lac à Jugon Les Lacs pour 24 enfants et 3 animateurs.

Dépenses		Recettes	
Hébergement	**887,49€**	Participation des familles	**2880€**
Alimentation	**450€**	Caf	**430,08€**
Activités (Course orientation, tir à l'arc, vtt, paddle)	**795€**		
Transport	**590€**		
Total	**2722,49€**	Total Soit un excédent de 587,59€	**3310,08€**
Salaires	**2667,51 €**		
Total	**5 390€**		**3310.08**
		Reste à charge pour la commune	**2079.92€**

Les tarifs n'ayant pas été augmentés depuis 2022, le Conseil Municipal décide de les augmenter de 10% par tranche (pour information : l'inflation a augmenté de 12,1 % depuis 2022).

QF	<512	513-662	663-872	873-1136	1137-1303	>1 304
Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel, Hémonstoir et St-Thélo	*126€*	*126 €*	*132 €*	*132 €*	*137 €*	*137 €*
Enfant autres communes	*154€*	*154€*	*170 €*	*170€*	*176 €*	*176€*

► **camp des 14-17 ans** :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le camp des 14-17 ans aura lieu du 7 au 11 juillet 2025 en partenariat avec la Maison des Jeunes de Loudéac à Brétignolles sur Mer pour 20 ados et 3 animateurs soit 10 pour la commune et 2 animateurs de Trévé.

Dépenses		**Recettes**	
Hébergement	**1043.32€**	Participation des familles	**4200€**
Alimentation	**828€**		
Activités	**1759.05€**		
Transport	**775€**		
Total	**4405.82€**	Total Soit un déficit de 205.82€/2	**4200**
Salaires	**2346€**		
Total	**6751.82€**		**4200€**
		Reste à charge pour la commune	**2551.82€**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le même tarif que la ville de Loudéac soit 210 € par jeune des communes conventionnées. Pour les jeunes venant des communes non conventionnées, le tarif est fixé à 250 €.

4- *Recrutement d'un animateur pendant des vacances de février* :

Discussion et vote :
Le Conseil Municipal accepte le recrutement d'un animateur pendant les vacances de février du 17 au 21 février 2025.
La rémunération de cet animateur se fera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

5- PROPOSITION DE MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires

Note explicative :
Ozanne Mauvieux informe que, chaque année, l'Inspection Académique sollicite la commune pour savoir si elle maintient ses rythmes scolaires à 4 jours et si elle modifie les horaires de classe.

Elle a rencontré Nathalie Guillaume, responsable du restaurant scolaire avec Laure Boizard afin de discuter de la modification des horaires de la pause méridienne des maternelles et CP. Actuellement, cette tranche d'âge est à la cantine de 12h à 12h45. Or, le trajet et l'habillement sont compris dans ces

¾ heure, ce qui ne laisse que 35 minutes aux enfants à table. Nathalie Guillaume constate que, pour le bien-être des enfants, ce temps n'est pas suffisant.
Avec Angeline Fiot, elle a travaillé sur la modification des rythmes scolaires afin que les enfants des classes concernées aient leur pause méridienne de 11h45 à 13h15, ce qui leur laisserait ¼ heure de plus pour déjeuner.
Concernant le personnel communal, ce changement impacterait le planning Nathalie Guillaume et celui de Sandra Engels car elles travailleraient ¼ heure de plus par jour (de 11h45 à 12h).

Puis le 28 janvier, les deux responsables de service ainsi que les deux élues ont rencontré les directrices d'école pour leur exposer cette modification. Ont été abordés les questionnements relatifs aux fratries qui ne déjeunent pas à la cantine, aux découpages des classes, à l'organisation sur la cour ..... Les directrices doivent en discuter avec leurs collègues. Pour l'école des Perrières, ce dossier doit aussi obtenir l'accord du Conseil d'Ecole qui aura lieu le 10 mars.

Il est demandé une réponse après les vacances car, en cas d'accord, le dossier de demande doit être retourné à l'Inspection Académique juste après le Conseil d'Ecole.

Discussion et vote :
Monsieur le Maire indique que la directrice de l'école Sainte-Jeanne d'Arc a rencontré Angeline Fiot pour l'informer que les enseignantes de son établissement n'étaient pas favorables à la modification des rythmes scolaires. Par contre, un aménagement des horaires pourrait être fait pendant la pause méridienne en laissant les plus petits à la cantine jusqu'à 12h45 au lieu de 12h35 et en faisant les plus grands déjeuner entre 12h50 et 13h25.
Les élus semblent favorables à cette proposition. Toutefois, Ozanne Mauvieux indique qu'elle en parlera à la directrice de l'école des Perrières avant le conseil d'école car il lui semble important d'avoir aussi son avis car les plus grands n'auront que très peu de temps calme avant la reprise des cours.
Monsieur le Maire indique que ces derniers auront une récréation avant le repas de 12h à 12h50.
Ce point sera vu avec Nathalie Guillaume et les enseignantes et cette nouvelle organisation pourrait éventuellement être mise en place en septembre 2025.

6- MEDIATHEQUE : CONVENTION AVEC HEMISPHERE

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :
Lors de sa séance d'octobre 2024, la commune avait accepté la convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion Book Hémisphères. Une « boite à culture » a été installée à la médiathèque afin que les usagers puissent y déposer les livres dont ils veulent se débarrasser ainsi que les livres de la médiathèque issus du désherbage.
Cette société informe que ce service deviendra payant en 2025 soit 60€ par an.

Discussion et vote :
Le Conseil Municipal donne son accord.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ecole des Perrières : la fermeture de classe a été validée malgré le soutien du Député et du Sénateur.
  Le 7 février dernier, France 3 Bretagne est venu interviewer Monsieur le Maire sur l'ouverture de la classe bilingue car la commune a été sélectionnée pour participer au concours des Prizioù dont la remise des prix aura lieu le 18 mars à Plouguerneau. Monsieur

le Maire ira accompagné de Madame Revaud, enseignante de la classe bretonne et d'Ozanne Mauvieux.

- Présence aux commissions communales : Monsieur le Maire constate un manque de motivation de certains élus quant à leur assiduité en réunions de Conseil Municipal et de commissions. Il demande à chacun d'être présent, autant que possible, durant cette dernière année de mandat.

- Travaux électricité logement 6 ter rue de Bellevue : Monsieur le Maire informe, qu'à l'origine, cet appartement était le logement de fonction du restaurant. La locataire de ce logement a pris contact pour lui indiquer que trois prises électriques du local commercial étaient branchées sur son compteur électrique d'où une facture d'électricité d'un montant très élevé. Lorsque ce problème a été constaté, l'agent communal a fait disjoncter ces prises du tableau. Des travaux d'électricité doivent donc être faits pour réaffecter ces prises au local commercial. Brigitte Jéglot a demandé un devis à l'entreprise Serfo.
  Anthony Basset demande que la commune se retourne contre l'architecte ou contre EDF. Il suggère aussi que Monsieur le Maire saisisse Groupama pour ce vice caché.
  David Rouxel pense qu'un courrier doit être adressé aux locataires du local commercial car, selon lui, ces derniers étaient informés de ce problème électrique.
  Monsieur le Maire et les Adjoints vont étudier les factures d'électricité de la locataire pour estimer sa surconsommation et se renseigner auprès de Groupama.

- Terrain de foot : David Rouxel relance le Conseil pour les travaux de drainage du terrain de foot. Il propose la mise en place d'un écopal dans le sens vertical ainsi que d'une pompe de relevage. Ces travaux seraient faits par les joueurs, la commune supporterait l'achat des matériaux et fournitures.
  Monsieur le Maire indique que le terrain est très argileux et que cette solution ne fonctionnera pas. Il en parlera avec l'agent communal en charge du terrain.
  Suite à la question de David Rouxel sur une éventuelle utilisation du terrain de foot de Saint-Thélo au cas d'une création 3ème équipe au club de foot la saison prochaine, Laure Boizard dit que c'est à l'association de prendre contact avec cette commune pour une convention de mise à disposition.

- Terrain rue de Bellevue : à la demande de Morag Ferguson, Monsieur le Maire précise que le propriétaire va remblayer la partie creuse son terrain entre son mur et la rue afin de combler le vide et sécuriser le trottoir.

Fin de séance à 21h15